



Commission de l'éducation et de la formation  
Commission des équipements  
et de l'aménagement durable

**312 - Enseignement secondaire**

**Propositions financières Budget Primitif 2013**

**Rapport n° CG/2012/118**

Résumé :

Le présent rapport a pour objet l'avancement des projets engagés et le vote des crédits en matière d'enseignement secondaire.

**Ventilation des propositions de crédits par Pôles et Directions**

Libellé Pôle	Libellé Direction	Projet Budget Primitif 2013
PAT	Direction de l'Immobilier et des moyens généraux	25 843 000,00 €
PEP	Direction des Collèges et de l'Education	19 536 417,00 €
PF	Direction des finances et de la commande publique	31 001,03 €
	<b>TOTAL</b>	<b>45 410 418,03 €</b>

**3121 – Constructions et restructurations de collèges publics**

Crédits inscrits au BP 2012 : 18 585 819,88 €

Crédits proposés au BP 2013 : 16 874 001,03 €

Les crédits proposés en 2013 permettent la poursuite des chantiers en cours et d'étudier les opérations à venir.

**1. LES TROIS AXES DE LA POLITIQUE D'INVESTISSEMENT IMMOBILIER**

Dans le cadre de la compétence « Collèges » exercée depuis les lois de décentralisation, le Département du Bas-Rhin a orienté sa politique d'investissement immobilier suivant trois axes.

**1.1. - L'adaptation des capacités d'accueil**

Malgré une baisse des effectifs depuis septembre 2004, certains secteurs, tel que le Piémont des Vosges, le Ried, le secteur d'Erstein-Benfild, le Kochersberg, connaissent un accroissement démographique.

Le Département continue de répondre à cette évolution des populations d'élèves par un programme pluriannuel d'extension et de restructuration pour adapter les établissements concernés à ces évolutions et aussi de constructions nouvelles, afin de limiter la taille des établissements.

Ce programme se fonde sur les études prospectives fournies par la Direction des Collèges et de l'Education appuyée par l'ADEUS.

## **1.2. - L'adaptation des établissements aux évolutions pédagogiques, fonctionnelles et réglementaires et la modernisation du cadre de vie**

Les collèges construits entre 1960 et 1975 sont des constructions de type « industrialisée béton ».

Leur conception et leur organisation d'origine ne répondent plus aux pédagogies actuelles et les locaux présentent souvent des conditions de confort assez sommaires. De plus, du fait de l'évolution réglementaire, ils ne respectent pas les normes en vigueur notamment en termes d'accessibilité handicapés.

Les opérations menées sur les collèges existants permettent une reconfiguration fonctionnelle complète des locaux sur la base du référentiel applicable au neuf, une modernisation des installations techniques, un traitement des enveloppes des bâtiments et une mise aux normes réglementaires.

**Un collège ainsi restructuré équivaut à un établissement neuf, pour un coût optimisé.**

## **1.3. - Le maintien et l'amélioration du patrimoine**

Le Département du Bas-Rhin gère 90 collèges, ce qui représente une surface de plancher de l'ordre de 580 000 m<sup>2</sup>.

En parallèle aux programmes de reconstruction, d'extension et de restructuration lourde, le Département s'attache, dans le cadre des activités de maintenance, à assurer la pérennité de ce patrimoine d'une part, mais surtout à le remettre à un niveau d'usage compatible à la fois avec les besoins des utilisateurs et avec la réglementation, notamment en matière de sécurité, d'autre part.

## **2. LE PROGRAMME IMMOBILIER ET LE DEVELOPPEMENT DURABLE**

Les opérations en cours intègrent les engagements de la charte de développement durable applicable aux bâtiments départementaux.

Les constructions neuves visent les performances énergétiques du label bâtiment basse consommation (BBC) à savoir une consommation d'énergie limitée à 50% de la consommation d'énergie fixée par la réglementation thermique applicable depuis 2005 (soit environ 70 kWh/m<sup>2</sup>/an), tandis qu'en réhabilitation l'objectif recherché est la très haute performance énergétique (THPE) à savoir un gain de 20% par rapport à la réglementation thermique 2005. L'entrée en vigueur de la nouvelle réglementation thermique fin 2011, dite RT2012, généralise le niveau BBC pour les bâtiments neufs et la THPE pour les réhabilitations.

Au niveau du parc immobilier existant, l'objectif fixé par les élus départementaux, lors de la plénière de juin 2008, est une économie d'énergie de 20% à l'échelle du parc immobilier à l'échéance de 2015.

Une AP de 7,4 M€ a été ouverte en 2009 pour les travaux économie d'énergie dans les collèges. Les travaux se poursuivront en 2013, en particulier l'isolation extérieure des façades et la rénovation des installations de chauffage.

## **3. LE PROGRAMME D'INVESTISSEMENT IMMOBILIER**

Ce programme se propose d'intégrer la construction de nouveaux collèges, l'extension et la restructuration d'établissements existants, les restaurants scolaires et les SEGPA ainsi que la maintenance. Sont également prévues les subventions à allouer aux structures faisant appel à responsabilité.

### 3.1. – Les extensions et restructurations de collèges existants

#### 3.1.1– Les opérations en phase « travaux »

⇒ Le collège « **Mentel** » à **Sélestat**

L'opération a pour objectif de répondre à des dysfonctionnements d'ordre fonctionnels et techniques et à une évolution des effectifs. Le collège accueille actuellement 660 élèves dont 110 en SEGPA.

Le développement des classes bilingues, l'intégration d'une U.L.I.S et l'accroissement de la population militent pour une capacité 700, hors SEGPA.

La maîtrise d'œuvre est assurée par l'équipe Aubry Lieutier.

Les travaux sont lancés depuis le 5 juillet 2010 et s'achèveront au mois d'avril 2013. Ils se décomposent en deux phases principales:

- La première, d'une durée de 20 mois (soit de juillet 2010 à février 2012) a consisté à mettre en place des salles de classes modulaires, à séparer le bâtiment externat en une zone chantier et une zone enseignement, à démolir le bâtiment actuel de technologie, pour pouvoir restructurer la moitié de l'externat et y accrocher son extension sur les façades sud-est et sud-ouest.
- La seconde, d'une durée initiale de 9 mois consiste à restructurer la seconde moitié de l'externat, ainsi que l'actuel bâtiment administration et logements en vue d'y créer 4 logements neufs et à aménager les espaces extérieurs. Cette deuxième phase s'est vue retardée par l'accumulation de problèmes liée aux entreprises (menuiserie, plâtrerie et désamiantage des logements). Elle s'achèvera en avril 2013.

Le montant financier global de ce projet s'élève à 13 000 000 €.

⇒ Le collège « **Rouget de Lisle** » à **Schiltigheim**

Cet établissement, situé en zone d'éducation prioritaire (ZEP), a reçu un avis défavorable de la commission de sécurité. Les installations techniques sont vétustes et les points de dysfonctionnement fonctionnels sont nombreux.

Le Département du Bas-Rhin a décidé de mener cette opération de restructuration suivant la démarche de certification HQE® dans le but d'obtenir le label HQE®. L'audit de certification de la phase programme s'est déroulé en septembre 2007. L'audit en phase conception a été réalisé en mai 2010.

Les études de conception ont été menées par le cabinet d'architecture HEMMERLE-BERGMANN.

Les travaux ont débuté fin 2010 par la mise en place de locaux modulaires, qui permettent, d'une part de maintenir durant le chantier l'établissement en fonctionnement dans les meilleures conditions possibles pour les élèves et les professeurs et d'autre part de réaliser l'ensemble de la restructuration en site libéré.

Le chantier principal, scindé en 2 phases importantes, a débuté en mars 2011. La 1<sup>ère</sup> phase a été livrée en septembre 2012, l'ensemble de l'opération devrait s'achever pour septembre 2013.

Le montant financier global de ce projet s'élève à 17 250 000 €.

⇒ Le collège « **Foch** » à **Haguenau**

Le collège « Foch » connaît d'importants dysfonctionnements fonctionnels et des problèmes de sécurité (difficulté d'évacuation, etc...).

L'établissement accueille environ 740 élèves et se situe au centre-ville de Haguenau. Il occupe actuellement l'ancien couvent des Annonciades et une ancienne école de commerce datant de 1920, locaux non adaptés aux besoins pédagogiques actuels. L'effectif prévisionnel du collège a été fixé à 800 élèves

La disponibilité foncière et immobilière de l'ensemble de l'îlot Foch situé au centre de Haguenau a conduit le Conseil Général du Bas-Rhin à prévoir la reconstruction du collège à la place de l'ancien lycée Schumann.

Les études de conception menées par l'agence d'architecture Rey & Lucquet se sont déroulées de janvier 2009 à juin 2010.

Les travaux sont lancés depuis mars 2011 et ils s'achèveront en fin d'année 2013. Ils se décomposent en deux phases principales :

- La première, d'une durée initiale de 19 mois consiste à construire le parking souterrain et l'extension ainsi que la restructuration du bâtiment A. Le gros œuvre concernant la construction du bâtiment principal est en cours d'achèvement. Le montage de la structure bois a commencé. Les travaux de réaménagement du bâtiment A sont également en cours avec la pose des menuiseries extérieures. A l'instar du chantier de Mentel, cette première phase connaît des retards liés aux défaillances d'entreprises (plâtrerie, électricité) et devrait s'achever en avril 2013.
- La seconde, d'une durée de 6 mois consiste à restructurer le bâtiment J et de réaliser la liaison de ce dernier à l'extension.

Le montant financier global de ce projet s'élève à 18 200 000 €.

#### ⇒ Le collège **de la Robertsau à Strasbourg**

Un diagnostic relatif à la sécurité et aux dispositions fonctionnelles du collège a mis en lumière les nombreuses non-conformités actuelles notamment au niveau du nombre et du positionnement des dégagements et des issues de secours.

Sur le plan fonctionnel, il est souhaitable de transférer l'administration au rez de chaussée, de réaménager le restaurant scolaire, la vie scolaire et le foyer des élèves et de rendre l'ensemble du bâtiment accessible aux personnes à mobilité réduite.

Les études de maîtrise d'œuvre menées par l'agence Faloci ont débuté en juin 2009 et se sont achevées fin 2011. L'appel d'offres lancé début 2012 a permis un démarrage du chantier en novembre 2012 pour une durée de 30 mois.

Le montant financier global de ce projet s'élève à 12 900 000 €.

#### ⇒ Le collège « **du Grand Ried** » à **Sundhouse**

L'évolution démographique dans le secteur du centre Alsace nécessite le dimensionnement du collège du Grand Ried à une capacité de 550 élèves à très court terme. D'autres aspects ont également été mis en évidence comme celui de rendre l'établissement conforme à la réglementation ERP et accessibilité. La partie existante de l'établissement ne sera que ponctuellement touchée pour répondre aux besoins de surfaces supplémentaires liés à l'extension, l'établissement ayant déjà été restructuré en 2001 sous l'égide de la communauté de communes du Grand Ried. Le terrain permettant d'accueillir l'extension du collège est acquis par le Département.

Toutefois, afin de répondre à cette augmentation démographique très rapide dès la rentrée 2012, des salles de classes transitoires en structures modulaires de qualité ont été mises en place et des locaux d'enseignements ont été reconfigurés dans l'externat. Ces travaux sont complétés par une extension de la salle de restauration, par la création d'un local de télérestauration (afin de pouvoir télérestaurer le collège de Rhinau) et par une extension des sanitaires existants.

La totalité des travaux sera achevée début 2013.

Le montant financier global de ce projet s'élève à 1 700 000 €.

### **3.1.2- Les opérations en phase d'études ou en concours de maîtrise d'œuvre**

⇒ Le collège « **Robert Schuman** » à **Benfeld**

L'évolution démographique sur le secteur, nécessite d'augmenter la capacité du collège Robert Schuman à 800 élèves, et ce à court terme. D'autres aspects ont également été mis en évidence : rendre l'établissement conforme aux réglementations ERP et accessibilité, pourvoir à l'insuffisance en locaux et rendre l'ensemble plus fonctionnel.

Le cabinet Nathalie LARCHE a été retenu en février 2011. Les études de conception ont débuté en juin 2011 et en sont actuellement au stade de l'avant-projet sommaire. Le démarrage des travaux qui seront menés par phases successives, est prévu à la mi-2013, pour une livraison finale à la rentrée de septembre 2016.

Le montant financier global de ce projet s'élève à 15 700 000 €.

⇒ Le Collège « **Romain Rolland** » à **Erstein**

La réhabilitation se fera en deux sous-opérations :

- Réhabilitation de la ½ pension :  
Cette réhabilitation consiste à restructurer la zone de production des repas pour permettre une capacité de 1200 repas/jour, créer des locaux techniques pour les agents de maintenance, augmenter les surfaces dédiées à la prise des repas et créer un local de télérestauration. Les lycéens du lycée Yourcenar utilisant ce restaurant scolaire du collège, la Région Alsace participe financièrement au projet.
- Restructuration du Collège :  
Les bâtiments du collège sont vétustes, hors normes et éparpillés sur la parcelle. L'opération vise à rationaliser le fonctionnement du collège en regroupant les pôles par activité, à mettre en conformité réglementaire le collège sur les plans de la sécurité et de l'accessibilité. Actuellement d'une capacité théorique de 800 élèves, le collège sera redimensionné à 1000 (900 + SEGPA) afin de pouvoir faire face aux éventuelles augmentations d'effectifs du secteur. L'opération est prévue en tranches se déroulant de 2014 à 2018.

L'estimation prévisionnelle des deux projets s'élève à 20 000 000 €.

### **3.1.3- Les opérations en phase «de programmation»**

⇒ Le Collège « **Saut du Lièvre** » de **Bischwiller**

La commission de sécurité a prononcé un avis défavorable à la poursuite de l'exploitation du collège motivé par un niveau de sécurité jugé insuffisant notamment l'accessibilité ERP. Dans ces conditions, des études de diagnostic et de pré-programmation ont été menées en interne, afin de déterminer l'ampleur des travaux de restructuration et de mise en sécurité qui s'imposent. Les salles de cours sont sous-dimensionnées, et un recloisonnement complet de l'étage de l'externat doit être envisagé avec une extension.

Pour bien échelonner les investissements, il est proposé de réaliser cette opération par phases, en traitant en priorité la mise en conformité liée à la sécurité et à la reconfiguration des salles de classes.

Suite à la validation par le Comité de pilotage du scénario d'intervention et à la finalisation de la rédaction du programme technique détaillé, le concours de maîtrise d'œuvre pourra être lancé fin 2012 sur la base de l'extension-réhabilitation de l'externat y compris isolation thermique. La reconstruction éventuelle de l'autre bâtiment interviendra ultérieurement. L'estimation prévisionnelle de la première phase de ce projet est de 3 900 000 €.

#### ⇒ La réhabilitation du collège **de Brumath**

Le collège de Brumath, a été construit au début des années 60 et rénové en 1997. L'effectif actuel du collège est d'environ 650 élèves et une évolution vers 750 élèves est attendue dans les prochaines années.

Après avoir envisagé la reconstruction du collège sur un autre terrain que la Ville de Brumath aurait mis à la disposition du Conseil Général, la solution retenue est l'extension-restructuration complète du collège existant.

Des études de programmation avaient déjà été effectuées en 2009 dans cette hypothèse de restructuration sur place. Elles seront actualisées en 2013.

Par ailleurs, une opération transitoire sera menée pour la rentrée 2013, afin de pallier par des salles de cours modulaires, l'inadaptation de nombreuses salles de cours dont les façades non isolées génèrent une gêne et un inconfort croissants.

#### ⇒ La restructuration du collège « **Katia et Maurice Krafft** » à **Eckbolsheim**

L'évolution démographique dans le secteur de l'ouest strasbourgeois, conduit à dimensionner le collège Katia et Maurice Krafft pour une capacité de 600 élèves contre 400 élèves actuellement.

L'étude de faisabilité réalisée en 2009 a mis en évidence la nécessité de reconstruire le collège sur place, la restructuration et l'extension n'apportant pas de réponses satisfaisantes du fait de la configuration actuelle des bâtiments et du terrain. Le site étant très contraint, il était nécessaire d'envisager d'étendre l'emprise de l'établissement pour réaliser une telle opération. Des négociations ont donc été entamées avec la ville d'Eckbolsheim afin de disposer de l'emprise foncière supplémentaire.

Il est proposé d'affiner l'étude de programmation afin d'optimiser le projet en fonction des propositions foncières faites par la ville d'Eckbolsheim.

#### ⇒ Le collège **de Herrlisheim**

Initialement seul le bâtiment de restauration scolaire avec l'espace technologique devait être restructuré.

Les études de pré-programmation, lancées en septembre 2006, ont mis en évidence l'intérêt de prendre en compte les problèmes fonctionnels, techniques, réglementaires et de sécurité.

Les études de programmation seront finalisées et elles permettront de définir le phasage de l'opération.

#### ⇒ Le collège « **Françoise Dolto** » de **Reichshoffen**

Le collège Françoise DOLTO de Reichshoffen a été conçu en 1966, des extensions ont été construites en 1977 et 1996 afin de répondre aux évolutions des besoins.

Le restaurant scolaire situé dans le bâtiment D a été réhabilité en 2002.

Même si ce collège présente un état patrimonial globalement satisfaisant, l'état des lieux fait ressortir la nécessité de restructurer l'ensemble du site pour améliorer sa fonctionnalité. La configuration éclatée des bâtiments conduit notamment à l'éloignement de certaines fonctions essentielles ayant vocation à travailler ensemble, pénalisant fortement le travail d'équipe. Par ailleurs, compte tenu de la topographie et de la déclivité naturelle du site, aucun des bâtiments du collège n'est actuellement accessible aux personnes à mobilité réduite. Très vétustes, les ateliers SEGPA nécessitent une rénovation en profondeur.

Seule une restructuration substantielle des espaces existants couplée à une mise en liaison des bâtiments permettrait de résoudre ces différents problèmes.

Il est proposé de prévoir un échelonnement dans le temps des actions afin de cadrer avec les capacités budgétaires de la Collectivité. Les études de programmation vont être complétées pour identifier le bon phasage technico-économique.

#### ⇒ Le collège « **Pierre Claude** » à **Sarre-Union**

Le collège de Sarre-Union a été construit en 1967. La demi-pension a été restructurée en 1991. Une restructuration globale permettrait d'adapter le collège aux nouvelles normes pédagogiques, fonctionnelles, techniques et réglementaires en vigueur. Sa surface actuelle est d'environ 8.000 m<sup>2</sup> de SHON, pour un effectif de 515 élèves.

Les études de pré-programmation révèlent que le problème majeur concerne l'externat principal, vétuste, non isolé et qui est relativement éloigné des autres bâtiments.

Le résultat de ces études a été présenté au comité de pilotage.

Il est proposé de poursuivre les études de programmation avec l'écriture du programme technique détaillé, une fois le scénario d'évolution arrêté.

#### ⇒ **Etudes de programmation "Collèges"**

En vue du lancement de nouvelles opérations de restructuration de collèges, une AP est proposée permettant le financement d'études de faisabilité et de programmation selon les besoins relevés en cours d'année. Elle est dotée d'un montant de 300 000 €. Les crédits prévus pour 2013 sont de 30 000 €.

### **3.2. – La construction de nouveaux collèges**

#### ⇒ La participation au financement **de la construction de l'École Européenne**

Le Conseil Supérieur des Ecoles Européennes (CSEE) a validé le 24 octobre 2007 le principe de la création d'une école européenne à Strasbourg. Le programme consiste à construire sur un même site, un établissement scolaire permettant le fonctionnement des 14 années de formation réparties de la manière suivante :

- Cycle maternel : 2 années en 6 classes (144 élèves) ;
- Cycle primaire : 5 années en 15 classes (375 élèves),
- Cycle secondaire : 7 années en 21 classes (525 élèves). Le Département s'est engagé à prendre en charge le coût d'investissement des surfaces construites pour les années d'enseignement équivalentes aux 4 premières années du cycle secondaire (équivalentes aux années de 6ème à 3ème des programmes pédagogiques français).

La ville de Strasbourg, le Département du Bas-Rhin et la Région Alsace assurent la maîtrise d'ouvrage de la future cité scolaire qui doit être construite sur le terrain mis à disposition par l'Etat, route de la Wantzenau à la Robertsau. Il a été décidé pour des raisons de cohérence et d'efficacité, de désigner la ville de Strasbourg comme maître d'ouvrage. Après une délibération prise en commission permanente du Conseil Général le 6 septembre 2010, la convention de maîtrise d'ouvrage désignée a été signée fin 2010.

Le choix du lauréat du concours de maîtrise d'œuvre a été fait début 2012. Les études de conception en sont au stade de l'Avant-Projet définitif. La livraison d'une première tranche de travaux est prévue pour la rentrée 2015 et la livraison définitive courant 2016.

### **3.3. – La restructuration des restaurants scolaires**

La modernisation des cuisines permet de faciliter le travail des agents et surtout de respecter les règles d'hygiène et de sécurité.

Actuellement 70 établissements possèdent un restaurant dont 63 ont été créés ou ont déjà été restructurés par le Conseil Général. Lors de travaux dans un collège bénéficiant de la restauration scolaire, la continuité du service de restauration est toujours maintenue.

#### **3.3.1. – Les opérations en phase « programmation »**

##### ⇒ Le Collège **de Lauterbourg**

Le collège de Lauterbourg a bénéficié en 1999 d'une restructuration globale menée par le SIVOM de Lauterbourg, mais le restaurant scolaire n'a pas été intégré dans cette opération. La cuisine est vétuste et elle ne répond plus aux normes d'hygiène et de sécurité.

Cette opération permettra également à la marge un réaménagement fonctionnel des espaces d'enseignement et de la vie scolaire.

Le programme technique détaillé a permis de lancer le concours de maîtrise d'œuvre début 2012. Le jury de choix du lauréat est programmé fin novembre 2012. Les études de conception devraient démarrer début 2013.

L'estimation prévisionnelle de ce projet s'élève à 4 500 000 €.

##### ⇒ Le collège **Bugatti à Molsheim**

Le collège Bugatti bénéficie aujourd'hui de la restauration du collège Henri Meck à Molsheim situé à quelques centaines de mètres. Le déplacement quotidien de près de 300 rationnaires se révèle contraignant pour le collège et il peut présenter des risques pour la sécurité des enfants.

De plus la capacité d'accueil du collège Henri Meck commence à être limitée compte tenu des augmentations de rationnaires à la fois lycéens et collégiens.

Dans ces conditions, le Département a étudié la réalisation d'un restaurant scolaire sur un terrain contigu à l'établissement que la ville mettrait à disposition.

Le comité de pilotage de novembre 2011 a proposé de retenir le principe d'une production sur place des repas, ce qui a permis de finaliser la rédaction du programme technique détaillé en 2012.

Le concours de maîtrise d'œuvre a été lancé au deuxième semestre 2012 et le premier jury de sélection des candidatures se tiendra début novembre 2012.

L'estimation prévisionnelle de ce projet s'élève à 2 750 000 €.

##### ⇒ Le collège **Foch de Haguenau**

Le collège Foch ne dispose pas actuellement de restauration scolaire et il n'est pas prévu d'en construire une dans le cadre des travaux de reconstruction du collège actuellement en cours. Cet établissement ne compte en son sein qu'un peu plus de 200 demi-pensionnaires qui vont pour moitié au Lycée Schuman (à pied) et pour moitié au collège Kleber (en bus). Cette situation ne satisfait pas les parents d'élèves et l'établissement qui ont réclamé la construction d'un restaurant scolaire propre au collège Foch.

Suite à des discussions avec la Région Alsace, il s'est avéré qu'une opération conjointe permettrait d'optimiser les investissements respectifs des deux Collectivités. En effet, la Région Alsace prévoyant de réhabiliter la demi-pension du lycée Schuman a accepté le

principe d'une extension des capacités d'accueil pour permettre d'accueillir la totalité des rationnaires du collège. Cette extension se ferait en absorbant la salle polyvalente du lycée à la zone de restauration. En contrepartie, le Département pourrait construire une salle polyvalente pour le collège mais accessible au Lycée. Initialement cette salle polyvalente devait être créée dans le cadre de la construction de la Maison du Conseil Général de Haguenau.

Le comité de pilotage a validé le scénario d'intervention en octobre 2012 ce qui devrait permettre la rédaction du Programme technique détaillé et le lancement du concours de maîtrise d'œuvre en 2013.

L'estimation prévisionnelle du projet s'élève à 1 500 000 €.

#### ⇒ Le collège **Rouget de Lisle à Schiltigheim**

La Région Alsace a confié à la Ville de Schiltigheim un mandat de maîtrise d'ouvrage en vue de reconstruire le restaurant scolaire du lycée Mathis. Du fait que la totalité des rationnaires du collège Rouget de Lisle sont accueillis par cet établissement, le Département participe au financement de cet équipement en fonction du nombre de collégiens rationnaires (27% des effectifs). Les études en sont au stade de la préparation du dossier de consultation des entreprises. Les travaux devraient débuter en 2013 pour une livraison courant 2014.

Le co-financement sur ce projet s'élève à 1 060 000 € pour le Département.

S'agissant d'une opération menée par la Région Alsace les crédits sont imputés au mode d'action 3122.

#### ⇒ Le collège **Martin Schongauer à Ostwald**

Le collège est actuellement télérestauré par la société SODEXO (marché municipal).

Le nombre croissant de rationnaires, l'insatisfaction liée au service de télérestauration et l'inadéquation et la vétusté des installations conduisent le Département à envisager la construction ou la réhabilitation-extension de la demi-pension existante.

Les études de programmation seront lancées en 2013.

### **3.4. – La restructuration des ateliers SEGPA**

Les ateliers SEGPA sont souvent très vétustes et mal adaptés à la pédagogie. Le principe de procéder tous les ans à une restructuration complète avait été adopté.

Toutefois ce principe était suspendu depuis 2005, en attente de définition des principes d'organisation des SEGPA par l'Inspection d'Académique (IA). Ce travail est aujourd'hui achevé et a permis d'établir les conséquences immobilières liées à l'évolution des champs professionnels retenus par SEGPA.

#### ⇒ La SEGPA du collège **Les Sources à Saverne**

Les locaux de la SEGPA sont dans un état très délabré et par anticipation des résultats de définition des nouveaux champs professionnels enseignés dans ce collège, une mission de programmation a été lancée en 2012.

Les nouveaux champs professionnels enseignés dans ce collège sont :

- Hygiène Alimentation Services
- Habitat
- Vente Distribution Magasinage

Les scénarios d'intervention seront prochainement présentés en comité de pilotage, ce qui devrait permettre de lancer la consultation de maîtrise d'œuvre et le démarrage des études de conception en 2013.

⇒ La SEGPA du collège **Stockfeld à Strasbourg**

Les ateliers de la SEGPA sont vétustes et devront être reconstruits.

Les nouveaux champs professionnels enseignés dans ce collège sont :

- Hygiène Alimentation Services
- Espace rurale et environnement
- Vente Distribution Magasinage

Sur la base des nouveaux champs professionnels, une mission de programmation sera lancée en 2013.

### **3.5. – Autres constructions**

⇒ L'espace sportif Sebastien Loeb à **Haguenau**

Les élèves du collège Foch manquent de créneaux dans les équipements sportifs de la Ville pour effectuer les heures d'EPS imposées par les programmes pédagogiques. La région Alsace a également la même demande car le gymnase actuel du lycée est vétuste et doit être démoli.

La Ville qui a également des besoins associatifs, souhaitait s'engager dans la construction d'un nouvel équipement à condition d'une répartition financière équitable entre les trois collectivités. Le Département s'est engagé à participer à hauteur d'un tiers du coût de construction du gymnase avec un plafond de dépenses fixé à 2.600.000 €.

En contrepartie, l'usage de l'équipement sera affecté prioritairement pendant les créneaux horaires scolaires aux collégiens et le Département bénéficiera de la gratuité d'utilisation pendant 8 ans.

La maîtrise d'ouvrage de ce projet est assurée par la Ville de Haguenau. La Région Alsace est également partenaire de cette opération avec une participation équivalente à celle du Département.

Cette somme est imputée sur l'enveloppe du volet 2 du contrat de territoire.

Le concours de maîtrise d'œuvre a désigné, en juillet 2012, l'équipe de maîtrise d'œuvre fédérée autour des architectes DENU et PARADON. Les études de conception en sont au stade de l'APS. Le début des travaux est programmé pour la fin 2013 avec une livraison début 2015.

Les premiers versements interviendront en 2013.

## Récapitulatif des crédits nécessaires pour les constructions et restructurations de collèges publics

Les montants indiqués sont toutes taxes comprises

<b>Opérations</b>	<b>Millésime AP</b>	<b>AP votée</b>	<b>Modification AP</b>	<b>CP 2013</b>
Construction de l'école européenne à Strasbourg	2010/1	14 000 000,00		2 388 000,00
Collège Foch à Haguenau	2004/3	21 900 000,00		4 250 000,00
Collège Rouget de Lisle à Schiltigheim	2005/3	17 250 000,00		4.760 000,00
Collège Mentel à Sélestat	2005/4	13 380 888,39		690 000,00
Collège de Diemeringen	2005/11	4 519 176,63		20 000,00
Collège Foch à Haguenau – Espace sportif S. Loeb	2010/1	2 600 000,00		200 000,00
Collège de la Robertsau à Strasbourg	2007/1	12 900 000,00		1 500 000,00
Collège de Benfeld	2005/2	14.000.000,00		350.000,00
Collège Bugatti à Molsheim – demi-pension	2012/1	2 500 000,00		150 000,00
Collège Romain Rolland à Erstein- Réhabilitation lourde	2012/4	2 500 000,00	+ 17 500 000,00	300.000,00
Collège Romain Rolland à Erstein- restructuration demi- pension	2012/5			100 000,00
Collège de Lauterbourg – demi-pension	2007/3	2.000.000,00		300.000,00
Collège de Sundhouse – opération transitoire	2008/4	7.300.000,00		760.000,00
Collège Saut du Lièvre à Bischwiller	2008/3	4.700.000,00		150.000,00
Collège de Herrlisheim	2005/5	7.200.000,00		20.000,00
Collège de Brumath - Réhabilitation	2005/10	15 000 000,00		50 000,00
Collège de Sarre-Union	2005/12	5 000 000,00		50 000,00
SEGPA collège les Sources Saverne	2005/15	3.000.000,00		200.000,00
SEGPA Collège Stockfeld à Strasbourg	2007/2	1 800 000,00		30 000,00
Collège de Reichshoffen	2008/2	5 500 000,00		20 000,00
Collège Foch à Haguenau – demi-pension	2012/2	3 500 000,00		100.000,00
Accès handicapés	2012/1	800.000,00		200.000,00
Frais d'études	2004/4	300 000,00	+ 300 000,00	30 000,00
Acquisition de matériel de cuisine	2008/1	850 000,00		170 000,00
<b>Total investissement</b>				<b>16 788 000,00</b>

A ce montant s'**ajoutent** des **crédits de fonctionnement** de 55 000 € pour les locations mobilières et les honoraires de jury.

### **3122- Gros entretien des collèges publics (crédits d'investissement)**

Crédits inscrits au BP 2012 : 9 600 000,00 €

Crédits proposés au BP 2013 : 8 100 000,00 €

#### **1 – Les travaux de maintenance dans les collèges**

Les travaux d'entretien et de modernisation des collèges visent d'une part à assurer la pérennité des bâtiments et des installations techniques et d'autre part à améliorer le confort des utilisateurs et leurs conditions de travail.

La sécurité est aussi une préoccupation de tous les instants et l'année 2013 permettra de poursuivre les travaux décidés suite au diagnostic sécurité engagé sur tous les collèges. Certains établissements bénéficient d'une opération lourde de remise à niveau.

Il est proposé d'inscrire 7 500 000 € au BP 2013. Le programme détaillé des travaux d'entretien et de maintenance sera proposé à la Commission Permanente de janvier 2013.

#### **2 – La maîtrise de l'énergie dans les collèges**

Il est prévu au BP 2013, 300 000 € de crédit, permettant la réalisation de travaux pour optimiser la consommation d'énergie dans les collèges, suite aux diagnostics de performance énergétique qui ont été finalisés début 2011. Ce montant est maintenu dans l'attente de la définition du plan général de Maîtrise de l'Energie dans les Collèges. Il

permettra de réaliser principalement des travaux d'isolation thermique et de rénovation de chauffage dans les établissements les plus énergivores.

### **3 – Les subventions aux travaux effectués par les groupements de communes**

Malgré l'expiration du régime des participations au 31 décembre 1999, 2 groupements de communes ont souhaité continuer l'appel à responsabilité pour les travaux de maintenance dans les collèges. Il s'agit des collèges de Seltz et Soultz-sous-Forêts.

Le programme de travaux est élaboré en concertation avec le Département qui se propose de les subventionner à hauteur de 90% du montant hors taxes et qui finance la TVA.

Dans ce cadre, un montant de 300 000 € est inscrit au BP 2013.

### **4 – Les travaux menés par la Région Alsace dans les cités scolaires**

L'opération de reconstruction de la demi-pension du lycée Emile Mathiss de Schiltigheim menée par la Région Alsace et dont bénéficieront les élèves du Collège Rouget de Lisle, détaillée dans le mode d'action 3121 au §3.3.1., est financée dans le présent mode d'action.

### **3123 – Entretien courant des collèges (crédits de fonctionnement)**

Crédits inscrits au BP 2012 : 1 300 000 €

Crédits proposés au BP 2013 : 900 000 €

### **1– Gestion du patrimoine**

Compte tenu du nombre de bâtiments et des surfaces importantes exploitées, il est apparu nécessaire d'engager une démarche visant à gérer plus efficacement le patrimoine départemental.

Les éléments d'explication de la démarche proposée sont détaillés dans le rapport relatif aux bâtiments départementaux. Il est prévu 36 000 € au BP 2013 pour la partie des collèges.

### **2– Entretien des bâtiments des collèges**

Ces crédits de fonctionnement s'inscrivent dans l'approche globale de l'entretien des collèges (cf. 3122). Concourant aux mêmes objectifs, ils sont intégrés au programme de maintenance présenté à la commission permanente de janvier et s'élèvent à 864 000 € pour 2013.

### **3124 – Participation aux investissements des collèges privés sous contrat**

Crédits inscrits au BP 2012 : 700 000 €

Crédits proposés au BP 2013 : 680 000 €

Les collèges privés sous contrat bénéficient pour leurs travaux de construction, restructuration, grosses réparations, économies d'énergie, accessibilité et de mise en sécurité d'une subvention départementale de 30%, dans les limites imposées par la loi Falloux.

Ce crédit sert aussi à subventionner l'équipement informatique pédagogique des collèges privés. Il est proposé de maintenir les montants des subventions forfaitaires arrêtés précédemment, à savoir :

- Ordinateur : 500 € (ratio d'un ordinateur pour 10 élèves – remplacement des appareils de plus de 6 ans d'âge)
- Serveur : 1 500 €
- Vidéoprojecteur : 800 €
- Tableau blanc interactif : 1 500 € (1 par collège)

### **3125 – Équipement matériel et mobilier des collèges publics**

Crédits inscrits au BP 2012 : 1 500 000 €

Crédits proposés au BP 2013 : 1 450 000 €

#### ***Équipement en mobilier et matériel***

Le crédit de 0,450 M€ est destiné à financer l'équipement des collèges, des demi-pensions et des ateliers SEGPA restructurés, ainsi que le remplacement du mobilier et du matériel dans l'ensemble des collèges. En 2013, ce crédit servira particulièrement à subventionner l'équipement des collèges restructurés de Haguenau « Foch », Schiltigheim « Rouget de Lisle », Sélestat « Mentel » et de Sundhouse.

#### ***Équipement informatique***

Le Conseil Général a adopté, lors de sa séance plénière du 21 juin 2011, un nouveau schéma directeur numérique.

Il se compose de 6 volets :

1. Offrir aux collèges des connexions haut-débit,
2. Optimiser l'acquisition du matériel de base,
3. Permettre des acquisitions de matériel sur appel à projet,
4. Poursuivre le fonctionnement de l'Espace Numérique de Travail,
5. Améliorer la maintenance du parc des matériels
6. Accompagner les expérimentations d'enseignement numérique.

Pour les volets 1, 2 et 5, le Département s'est engagé dans trois groupements d'achats avec les autres collectivités d'Alsace : département du Haut-Rhin et Région. Les collèges ne reçoivent plus de dotations pour ces dépenses car le Département leur assure la fourniture d'un service accès haut-débit à internet et leur propose un catalogue de matériel sur lequel ils choisissent l'équipement nécessaire à leurs besoins. Il met également à leur disposition un service d'assistance technique pour les interventions nécessitant une expertise élevée.

Le volet 3 permet aux établissements de présenter un projet éducatif ambitieux justifiant une demande d'équipement particulier pour sa réalisation. Après analyse par une commission mixte associant des représentants de l'Académie et du Département, les établissements peuvent bénéficier d'un financement et d'un accompagnement spécifiques.

Dans le cadre du volet 4, le Département s'engage aux côtés de l'académie de Strasbourg et des autres collectivités régionales, à accompagner les évolutions nécessaires de l'Espace Numérique de Travail et à participer financièrement à ce dispositif.

Le volet 6 permet au Département de poursuivre sa politique de soutien scolaire en finançant l'aide aux devoirs, le recours à des ressources numériques et le financement de matériels pour l'expérimentation du manuel numérique.

### **3126 – Fonctionnement des collèges publics**

Crédits inscrits au BP 2012 : 13 572 767 €

Crédits proposés au BP 2013 : 13 686 417 €

Le 22 octobre 2012, le Conseil Général a arrêté les critères de calcul des dotations de fonctionnement 2013. Les 13,6 M€ tiennent compte d'une réserve de 1,5 M€ pour la location des installations sportives et de 0,5 M€ pour la natation scolaire.

Aux côtés des agents titulaires, des personnes bénéficiant de contrats aidés et employées par les collèges peuvent aussi être affectées à des missions qui relèvent de la compétence départementale. Depuis le 1er janvier 2006, le Département cofinance ainsi une cinquantaine de contrats, en prenant en charge la part qui n'est pas financée au titre de la politique nationale de l'emploi. Sur l'ensemble de l'année scolaire 2012-2013, un crédit

départemental de 170 000 €, prévu à cet effet, permettra de continuer à financer environ 50 contrats aidés, qui contribuent à la mise en œuvre des compétences départementales dans les collèges.

### **3127 – Fonctionnement des collèges privés sous contrat**

Crédits inscrits au BP 2012 : 3 670 000 €

Crédits proposés au BP 2013 : 3 720 000 €

Aux termes de l'article L. 442-9 du code de l'éducation, les collèges privés sous contrat d'association bénéficient de deux contributions :

- une dotation de fonctionnement matériel calculée par élève du 1er cycle égale au coût moyen d'un élève du public majoré de 5 % pour couvrir les charges sociales et fiscales afférentes aux rémunérations des personnels non enseignants. Conformément aux textes, et en application d'une stricte parité entre les moyens alloués aux collèges publics et ceux alloués aux collèges privés sous contrat d'association, cette dotation est calculée sur la base de la dotation de fonctionnement aux collèges publics, des dépenses de fonctionnement pour l'entretien des bâtiments et de renouvellement du matériel et du mobilier ;

- une dotation calculée par rapport aux dépenses correspondantes de rémunération des personnels non enseignants afférentes à l'externat des collèges publics. Elle est majorée d'un pourcentage, librement déterminé par la collectivité, pour couvrir les charges sociales et fiscales afférentes à ces rémunérations. Il est proposé de reconduire le mode de calcul établi en 2009 et de tenir compte de la masse salariale des agents ATC des collèges publics, titulaires et contractuels, mais sans les emplois aidés, apparaissant au compte administratif de l'exercice 2011, et de ne pas appliquer de majoration.

La répartition de ces crédits de fonctionnement entre les 14 collèges privés concernés sera soumise à la commission permanente.

### **Récapitulatif des montants proposés par modes d'actions :**

<b>Code</b>	<b>Libellé Mode d'action</b>	<b>Crédits inscrits au BP précédent</b>	<b>Crédits proposés au BP</b>
3121	Constructions et restructurations des collèges publics	18 585 819,88 €	16 874 001,03 €
3122	Gros entretien des collèges publics	9 600 000,00 €	8 100 000,00 €
3123	Maintenance courante des collèges publics	1 300 000,00 €	900 000,00 €
3124	Participation aux investissements collèges privés	700 000,00 €	680 000,00 €
3125	Équipement matériel et mobilier des collèges publics	1 500 000,00 €	1 450 000,00 €
3126	Fonctionnement des collèges publics	13 572 767,00 €	13 686 417,00 €
3127	Fonctionnement des collèges privés	3 670 000,00 €	3 720 000,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*Sur proposition de la commission de l'éducation et de la formation, ainsi que de celle des équipements et de l'aménagement durable, et en accord avec la commission des finances et des affaires générales, le Conseil Général :*

*- approuve les dispositions du rapport traduites dans le budget primitif 2013*

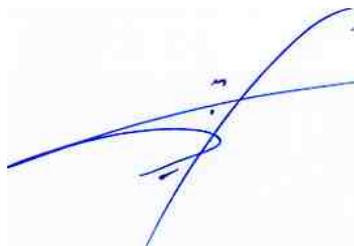
*- décide la mise en œuvre en 2013 des études et des travaux énoncés dans le rapport et prévus au budget primitif 2013*

*- décide de maintenir le montant des subventions forfaitaires en matière d'équipement informatique des collèges privés.*

*Le Conseil Général rappelle par ailleurs que conformément à sa délibération n° CG/2011/9 du 31 mars 2011, la commission permanente a délégué pour attribuer les subventions et approuver les conventions à intervenir dans l'axe 312 "enseignement secondaire".*

Strasbourg, le 19/11/12

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized representation of the name Guy-Dominique Kennel.

Guy-Dominique KENNEL